

Objet : Dépôt de plainte pour harcèlement moral au sein de votre établissement.

Madame, Monsieur,

En date du vendredi 04 octobre 2013 à 14h30, mon épouse s'est rendue en vos locaux afin de répondre à une convocation de votre part concernant le suivi de dossier comme demandeuse d'emploi. A son arrivée en vos locaux, elle s'est vue demander sa carte d'identité à l'entrée du bâtiment, chose qu'elle a donné sans aucun problème. Après vérification de son identité et celle de sa maman, elles se sont vues remettre les cartes d'identité immédiatement et sans problème. C'est après que les choses ont dégénéré pour elle.

Elle s'est rendue ensuite au deuxième étage pour sa convocation où avec étonnement le vigile et un monsieur (lequel l'a recevra pour l'entretien par la suite) ont demandé à nouveau les cartes d'identité sur un ton assez agressif (pour quelle raison ?), elle notifia qu'elles avaient déjà été contrôlées à l'accueil, mais le vigile ainsi qu'une troisième personne (femme) ont commencé à élever la voix et ont insisté pour avoir les cartes d'identité. Mon épouse donna les cartes d'identité à ces personnes, qui sont parties avec leurs pièces d'identité dans un autre local. Concernant ce point, je vous invite à vous référer à l'article 6 de la loi du 19 juillet 1991 relative aux registres de la population et aux cartes d'identité où le Roi détermine les autorités et officiers publics sur la réquisition desquels la carte d'identité doit être présentée. Les dispositions reprises à l'article 1er, alinéas 2 et 3 de l'arrêté royal du 25 mars 2003 relatif aux cartes d'identité, déterminent à qui la carte doit être présentée. Il n'y avait donc aucune raison que vos employés et vigile l'obligent à le faire et encore moins de partir avec une pièce d'identité.

Après cette première épreuve, elle s'est vue appelée pour l'entretien, la personne qui avait demandé la carte d'identité lui a rendu en lui lançant vulgairement les cartes sur le bureau, je trouve cela irrespectueux, mon épouse ne les a pas lancées lors de la demande, alors pourquoi ?

Elle a été invitée à s'asseoir et à répondre à « l'interrogatoire », votre collaborateur lui notifia d'entrée que ces recherches n'étaient pas correctes, elle postule où il faut un diplôme, un permis de conduire, elle a fait des recherches spontanées, toujours sur un ton narquois et soutenu. Etant donné que mon épouse fait le maximum pour trouver un travail, elle essaie tous les endroits possibles pour postuler, ou est le problème pour votre collaborateur ? L'idée n'est pas de trouver un travail ? Il lui fait comprendre que son dossier est très mal parti pour elle. Il lui notifie qu'elle est mariée et qu'elle vit donc en concubinage et lui demande avec qui ? Mon épouse répond naturellement et étonnée « avec mon mari », ce monsieur lui demande donc de ne pas se prendre de haut et de se calmer et le vigile arrive. Ne trouvez-vous pas cette question stupide ? Avec qui voulez-vous qu'elle vive ?

L'interrogatoire continuera avec le vigile à ses cotés, chose que je déplore fortement dans le sens que cette entretien est privé et que la vie privée de mon épouse ne regarde pas un simple vigile n'ayant aucune compétence dans ce domaine et de surcroît aucun lien direct avec votre organisme (société extérieure de gardiennage). Je ne comprends pas pourquoi votre employé c'est senti agressé de cette manière car mon épouse était déjà en pleurs à ce moment-là. Je peux éventuellement comprendre que son métier n'est pas facile mais de là à avoir peur d'une dame en pleure, ne faudrait t'il pas regarder si votre employé n'a pas besoin d'une aide afin de moins se sentir agressé continuellement pour rien.

Toujours dans cet interrogatoire, d'autres personnes du bureau se sont jointes à la conversation envers mon épouse, ce qui a porté au nombre de 4 personnes sur le « dos » de mon épouse vigile compris. Ne trouvez-vous pas cela exagéré pour un entretien individuel ?

Etant donné son état psychologique à ce moment-là, mon épouse était perdue et sans moyen devant un interrogatoire soutenu et a donc demandé de l'aide en faisant appeler sa déléguée syndicale, chose qui lui a été tout bonnement refusée par vos collaborateurs. Mon épouse s'est alors sentie mal et votre vigile lui a notifié que « si vous ne vous sentez pas bien aller voir un médecin vous reviendrez après » de quelle manière cette personne peut interférer dans un interrogatoire et donner un avis ? A-t-il d'autres missions dans vos locaux que la sécurité et le gardiennage des portes ?

Après trois réitérations de sa demande, ses « bourreaux » ont enfin daigné faire appel à sa déléguée syndicale.

A l'arrivée de la déléguée syndicale, mon épouse était au plus bas, cette personne s'est vue aussi traitée d'une manière moindre que mon épouse, mais toujours de manière agressive par une de vos collaboratrices, suite à une simple question posée sur le dossier. Vos collaborateurs se sont donc un peu calmés après la venue de la déléguée, mais cette dernière notifia à mon épouse de porter plainte car je site « madame il vous ont traité comme de la merde ».

Ma belle- mère installée dans le local d'attente, vu que cela devait être un entretien interrogatoire individuel, entendit une collaboratrice sortir et dénigrer mon épouse avec cette phrase « c'est facile de pleurer » en ricanant.

A la fin de cet interrogatoire où on lui notifia que tout était mauvais pour le dossier, mon épouse fut étonnée de voir que son dossier était complet avec une évaluation positive. Alors pourquoi autant d'acharnement envers sa personne ?

A son retour à notre domicile, je lui ai demandé ce qu'il y avait car elle était au plus mal de sa personne. Après explication et une crise de spasmophilie, j'ai donc décidé de partir au médecin avec mon épouse. Etant donné ces antécédents et la manière qu'elle a pu outrepasser ses problèmes, je déplore l'attitude de votre personnel, qui a déclenché à nouveau des problèmes de spasmophilie et d'angoisse. Depuis ce jour mon épouse est de nouveau en traitement pour ces crises de spasmophilie, angoisse.

Je vous annexe également les preuves et l'avis médical que j'ai demandé expressément afin de porter plainte envers votre personnel. Le reste de ces problèmes ne vous regardent nullement, mais cela est inadmissible de traiter les gens de cette manière surtout pour un organisme public comme le vôtre.

Je peux comprendre que vous avez maintenant mission de chasser des chômeurs, mais un chasseur ne fait pas souffrir un animal quand il part à la chasse, alors pourquoi en arriver là avec des personnes ?

Une copie de cette lettre sera également envoyée à d'autres organismes, afin que cette affaire ne soit pas éventuellement étouffée en interne chez vous.

Lors de mon appel téléphonique à la direction de l'onem, j'ai demandé à Mme la directrice de bien vouloir me donner le nom des personnes ayant conduit cette interrogatoire, mais cette dame m'a gentiment notifier qu'elle n'avait pas l'obligation de me donner cette information. Chose que je peux tout à fait comprendre. Vous comprendrez alors aisément mon refus de vous montrer ma pièce d'identité lors du futur passage de mon épouse en vos locaux, auquel bien sûr je serai présent afin d'éviter tout débordement de votre personnel ou vigile.

Ce n'est pas la première fois que mon épouse est maltraitée en vos locaux mais cette fois est une fois de trop surtout quand cela affecte sa qualité de vie et son psychique.

Je suis dans tous les cas étonné du comportement destructeur de vos employés.

Bien à vous,